

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Présents : Fabrice LONGEFAY, Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Cécile MORET-NIZET, Anne REBOULE, Jocelyne ORTON, Marie-Pierre BAROUX, Antoine GALLAND, Charlotte SOCIE

Excusés : Martin TRESCA, Emeric FORESTIER, Sébastien LARGE, Maurice MEGARES

Secrétaire de séance : Charlotte SOCIE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Octobre 2021 à l'unanimité

1 Amendes de police : acceptation de la subvention relative aux amendes de police et engagement de la dépense

F. Longefay, Maire, rappelle qu'une délibération concernant une demande de subvention au titre des amendes de police a été prise lors du conseil municipal du 6 Avril 2021. Un dossier avait été déposé pour la sécurisation du centre bourg et la sécurisation des abords de la salle des fêtes par l'installation d'un plateau surélevé.

Le Conseil Départemental a octroyé à la commune une subvention de 6 000 € alors qu'il était demandé une subvention de 48 218€. Au vu du montant très en dessous de celui demandé, il propose d'utiliser la subvention des amendes de police pour uniquement effectuer les travaux de sécurisation du centre bourg, les autres travaux feront l'objet d'une prochaine demande de subvention aux amendes de police.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention et s'engage à effectuer les travaux de sécurisation du centre bourg.

2 Convention « la capture, l'enlèvement et la garde des animaux » avec la SPA

J. Orton, conseillère déléguée, présente la nouvelle convention pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux proposée par la société protectrice des animaux pour les années 2022/2023.

Elle rappelle que la commune adhère à ce service depuis plusieurs années et que la prise en charge de tous les animaux errants trouvés sur la commune est une obligation pour la commune. La SPA intervient sur demande de la mairie 24h/24 et 7 jours/7. Elle s'occupe également de l'enlèvement des chiens ou des chats morts sur la voie publique, après une prise en charge préalable par la mairie. Le tarif de ce service est fixé à 0.80 € par habitant. La convention a été jointe à la convocation au conseil municipal et est disponible en mairie

Le renouvellement de la convention est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 Partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics

J. Orton, conseillère déléguée, présente le nouveau partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics pour les années 2022/2023. Le partenariat a été joint à la convocation au conseil municipal et est disponible en mairie.

Elle explique qu'il y a de nombreux chats errants sur la commune, notamment dans le centre bourg. La commune a bénéficié en 2021 d'un partenariat avec la SPA pour la stérilisation des chats errants. Ainsi, 6 chats ont été stérilisés par la clinique vétérinaire de Gleizé et ont été relâchés ensuite dans leur milieu naturel.

Un nouveau partenariat nous est proposé pour les années 2022 et 2023. Un accord est à demander préalablement à la SPA sur le nombre de chats à stériliser, la commune partirait sur un partenariat pour 15 chats.

Tarifs :

- Mâle = 35€ avec le partenariat contre 60€ normalement
- Femelles = 50€ au lieu de 80€
- Femelle en gestation = 70€ au lieu de 130€

Laurent Carvat pense qu'il faut refuser d'adopter ce partenariat car il estime que ce doit être aux Blacéens propriétaires de prendre en charge la stérilisation de leur chat et de leur descendance. Il explique que plusieurs Blacéens ont déménagé en abandonnant leur chat non stérilisé et que cela devrait leur être facturé. Le Conseil Municipal est bien d'accord avec lui mais, quoiqu'il en soit, la commune a l'obligation de stériliser les chats errants, donc sans propriétaire, et que ce partenariat lui permettra de faire cette action à un moindre coût.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité le partenariat avec la SPA à 15 voix pour et 1 voix contre.

4 Partenariat avec la SPA pour la maltraitance animale

J. Orton, conseillère déléguée, présente le nouveau partenariat que la SPA propose aux communes concernant la maltraitance animale.

Face à une augmentation de la maltraitance animale, la SPA propose un partenariat sans surcoût pour les communes pour les accompagner dans les cas de maltraitance animale. La SPA s'engage à intervenir sous forme de conseils, d'aide dans les démarches et de prise en charge des animaux. Ce partenariat sera conclu pour une durée indéterminée.

Le partenariat a été joint à la convocation au conseil municipal et est disponible en mairie.

Ce partenariat est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2020

F. Longefay, Maire, présente le rapport qui a été joint à la convocation et qui est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

6 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2020

J. Orton, conseillère déléguée, présente le rapport qui a été joint à la convocation et qui est disponible en mairie.

Pascal Fayolle demande s'il est possible d'avoir une description de ce qui sera fait pour la nouvelle station d'assainissement collectif. Fabrice Longefay, Maire, apporte ces informations supplémentaires : Les travaux débuteront en 2022. Il y aura 2 bassins avec filtres roseaux et un aménagement paysager. Les travaux se feront par phases pour aboutir à la destruction de la station actuelle sans interrompre son activité. Cette STEP ne concerne que les habitants branchés à l'assainissement collectif de Blacé et Blaceret. Les voisins de cette station ont été reçus par le Maire et le Vice-président à l'assainissement collectif de la CAVBS pour une information détaillée sur les travaux à venir.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2020

S. Ballu, Adjointe au développement durable, présente le rapport qui a été joint à la convocation et qui est consultable en mairie.

Elle informe le Conseil Municipal que c'est la CAVBS qui assure l'élimination des déchets. Celle-ci rencontre des difficultés dans le recrutement de personnels pour ce travail. Une réflexion par groupe de travail est en cours à l'Agglo pour envisager d'autres moyens d'enlèvement des déchets avec éventuellement le retour à un apport volontaire des ordures relevant du tri sélectif. A ce jour, ordures ménagères et tri sélectif sont recueillis en porte à porte et seul le verre est en apport volontaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8 Rapport d'activité de la CAVBS pour l'année 2020

F. Longefay, Maire, rappelle que, comme chaque année, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération doit être présenté au conseil municipal. Un exemplaire a été joint à la convocation et est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Questions diverses :

Fabrice Longefay, Maire, rappelle les dates des prochaines élections :

- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022

Il est rappelé à tous les élus l'obligation d'être présents ces jours-là afin d'assurer une permanence au bureau de vote. Il informe qu'il y a une nouveauté dans le mode de procuration pour les élections : les Blacéens pourront donner procuration à une personne non résidente sur la commune mais celle-ci devra, malgré tout, venir voter à Blacé.

Il rappelle aux conseillers qu'ils ont accepté de célébrer les baptêmes républicains mais que des dates demandées par des familles restent sans réponse de leur part ce qui ne facilite pas l'organisation des familles. MP Baroux, bien que volontaire, explique qu'il est difficile de savoir longtemps à l'avance si elle pourra être disponible aux dates demandées. Fabrice Longefay, Maire, remercie Laurent Carvat et Antoine Galland qui célébreront un baptême républicain ce samedi.

Commission Finances :

Jean-Claude Lacroix indique que le budget 2022 est en préparation et demande aux commissions de lister tous les projets d'investissement à prévoir. Toutes les idées seront étudiées dès janvier. Il demande également que toutes les dépenses de fonctionnement prévisibles soient listées de manière exhaustive.

Commission Travaux bâtiments et cimetière :

Jean-Claude Lacroix fait le point sur le projet cimetière qui est quasiment terminé : il ne reste qu'une tombe à enlever et à finir le pavage à cet endroit.

Concernant les travaux sur le bâtiment rue Dupasquier : des devis pour finaliser la rénovation du toit et le changement du système de chauffage au fuel en chauffage électrique pour l'appartement en location sont en cours d'élaboration.

Commission Voirie :

Jocelyne Orton indique que les travaux sur le réseau des eaux usées des rues Alphonsine Courajod, Montée du Géat, montée des Fontaines et avenue de la mairie sont achevés.

Les travaux de voirie rue du Piège et rue Berlot sont stoppés car la canalisation des eaux pluviales est à refaire. Ils seront repris au cours de l'année 2022.

Commission Vie économique :

Patrick Lhorisson informe que le projet d'installation d'un boucher rue Dupasquier a avorté car le budget d'installation est trop important pour le candidat rencontré qui préfère finalement acheter une boucherie existante.

Commission Communication et événementiel :

Laura Brunel informe que le bulletin municipal est en cours de finalisation. Il devrait être disponible pour la distribution à partir de fin 2021/début 2022.

Les illuminations de Noël sont en place avec une décoration faite par notre agent technique, Nicolas Rosa (boîte aux lettres du père Noël et maison du père Noël).

Des devis sont en cours pour le renouvellement des photocopieurs (mairie et écoles)

Au niveau informatique, un agenda partagé pour les élus et un outil de planification pour l'occupation des salles municipales sont en cours de mise en place.

Commission environnement :

Sandrine Ballu indique que la prime vélo est étudiée par un groupe de travail à la CAVBS mais qu'elle risque d'être limitée.

Un travail pour diversifier les chemins de randonnée est en cours.

Commission Education, Jeunesse et Santé :

- **Petite enfance et jeunesse :**

Charlotte Socié informe que le PEDT (projet éducatif territorial) a été signé par l'Association des familles et les 3 communes puis envoyé à la CAF et au Département... (ce qui permet de doubler la subvention de la CAF pour les mercredis)

Le RAMI (relais d'assistantes maternelles itinérant géré par l'Agglo) reprend ses séances à la Salle des Fêtes de Blacé au printemps 2022 en raison du problème de température à la salle des fêtes mais il y aura une séance par mois à la bibliothèque de Blacé à compter de janvier 2022.

La CTG (convention territoriale globale) a été signée par les maires de la CAVBS.

Concernant l'Association des Familles : au cours de l'AG exceptionnelle du 3/12 dernier, la totalité du bureau a démissionné. Une dizaine de parents étaient présents sur environ 140 familles concernées.

La fédération Famille en Mouvement (association loi 1901) refuse l'abandon du centre de loisirs et va se mobiliser pour le conserver. Elle étudie l'hypothèse de reprendre la gestion surtout administrative (RH, compta) mais une réouverture en janvier sera impossible, la fédération espère une ouverture pour février 2022.

- **Ecoles :**

La VMC est en train d'être révisée à l'école élémentaire pour permettre un meilleur renouvellement de l'air.

La panne internet à l'école élémentaire due au router défectueux a été résolu par l'installation d'une box, plus économique et qui fonctionne très bien.

Concernant le problème d'ouverture de certaines portes de secours (en cas d'incendie) à l'école élémentaire, le Maire et l'agent technique ont étudié le problème : les portes ont été recalées, certaines regondées et celles-ci ne posent plus de problème d'ouverture. Malgré tout, le Maire a demandé à ce qu'une commission de sécurité incendie intervienne pour contrôler les 2 écoles et ainsi rassurer tout le monde.

Quatre valises PPMS (une par classe) ont été achetées pour la mise aux normes de l'école élémentaire en cas de confinement suite à un accident chimique.

Le premier conseil d'école de l'année scolaire s'est déroulé le 16/11/2021.

- **Périscolaire :**

Charlotte Socié indique qu'il a été décidé une augmentation du temps de travail de 30 min de Michèle CROZET, agent en CDD, pour la garderie du soir, (elle finit à 18h au lieu de 17h30), pour un meilleur confort et plus de sécurité face au nombre d'enfants encore présents à ce moment-là.

Il est noté une amélioration de l'ambiance à la cantine. Lors d'une réunion avec le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires, le personnel a été encouragé à plus employer la récompense que la réprimande auprès des enfants, ce que pratique déjà l'une d'entre elles.

Une formation de 3 agents a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint. Elles ont échangé entre elles sur le contenu et le retour semble positif.

Depuis le 10 octobre 2021, comme cela se pratiquait dans le précédent mandat, le choix des menus de la cantine se fait tous les mois avec un groupe de parents, en respectant le cahier des charges imposé par la législation en vigueur et par la commission affaires scolaires. Les parents sont satisfaits et motivés.

Commission des affaires culturelles :

Charlotte Socié fait état d'un bilan très positif de toutes les actions culturelles (spectacle, théâtre, musique...)

Une rencontre a eu lieu avec Mme Murielle Jacquet de la Médiathèque du Rhône le 23/11/2021, pour faire le point sur la bibliothèque de Blacé : formation gratuite pour les bénévoles, aménagement de la bibliothèque, projet futur de réseau des bibliothèques ont été évoqués.

Si les conditions sanitaires nous le permettent, un pot avec les bénévoles est prévu pour la remise du colis de fin d'année 2021 et la nouvelle année 2022, le 11/01/2022 à 19h en présence de la commission culture.

CCAS :

Sandrine Ballu déclare que la distribution des colis aux aînés de la commune et le repas au restaurant Carvat (qui étaient au choix) auront lieu samedi 4 décembre 2021.

La séance est levée à 21h05 mais poursuivie par l'intervention de M. Pascal RONZIERE, Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, accompagné de son directeur de cabinet et du Directeur Général des Services de la CAVBS.

Fabrice Longefay, Maire, remercie M. Ronzière, Président, d'intervenir auprès du Conseil Municipal de Blacé, chose inédite jusque-là dans les précédents mandats. Il pense que cette partie communication est indispensable pour que chacun prenne conscience de l'intervention de la CAVBS dans la vie quotidienne des Blacéens. Il présente le Président au Conseil Municipal comme un homme à l'écoute des élus de la CAVBS mais à la tête d'une lourde machine difficile à réformer. Il rappelle en introduction que la commune de Blacé a perdu beaucoup en fusionnant son ancienne Communauté de Communes avec la CAVIL pour créer la CAVBS : de nombreux projets avancés ont été oubliés comme la création d'une crèche, la rénovation de la station d'épuration, la rénovation de la gare du Tacot dont il a fallu prouver en 2020 que la CAVBS en était propriétaire, les nouvelles créations de voiries non intégrées dans la compétence de l'agglomération. A cela, depuis 2014, de nouveaux projets qui ont besoin d'une intervention intercommunale se sont présentés. Il fait confiance au Président Ronzière pour rattraper ce retard.

M. Ronzière, Président, déclare être bien au fait des problèmes de Blacé car Fabrice Longefay est un maire très actif, présent aux différentes réunions et qui n'hésite jamais à rappeler les thématiques préoccupantes et à défendre les intérêts de la commune au sein de l'agglomération.

La CAVBS a dû faire concrètement face dans un premier temps à la crise sanitaire et économique : 17 entreprises implantées à Blacé ont pu bénéficier du plan d'aide. De plus, il y a eu la mise à disposition de l'Escale à Arnas pour créer un centre de vaccination (180 000 injections faites en 6 mois)

Par ailleurs, il a fallu poser les bases du mandat et définir le cap. Un mandat est court ; l'équipe est entièrement nouvelle et l'administratif est lourd comme dans les communes. Il a fallu embaucher et ce n'est pas facile de trouver du personnel. Notre territoire est un territoire qui vit naturellement et se développe, mais dont il faut justement maîtriser le développement. Il faut que l'Economie soit forte pour que l'essor ne soit pas que résidentiel et que le socle industriel et agricole reste solide. Mais à cela s'ajoutent les enjeux environnementaux qui sont à surveiller de très près parce que primordiaux.

P. Ronzière présente le Plan de Mandat 2021-2026. Le document est distribué à l'ensemble du Conseil Municipal et est consultable en mairie. Il informe le Conseil Municipal des enjeux et projets qui intéressent Blacé :

- Eau et assainissement : renouvellement de réseaux et nouvelle station d'épuration (STEP)
- Projet d'un nouvel EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) dans le nord du territoire
- Rénovation de la voie du Tacot et de la Gare de Blacé. Budget pour une étude, voté en 2021, non dépensé mais qui sera reporté en 2022.
- Voirie et sécurité à Blacé.

La CAVBS souhaite concilier développement et environnement ainsi que consolider nos relations avec les territoires voisins.

Questions des Conseillers Municipaux au Président de la CAVBS, Pascal Ronzière :

- *Laurent Carvat* : Avec la nouvelle zone d'activité d'Arnas, que va devenir la déchetterie de l'Ave Maria ?

M. Ronzière : La déchetterie restera en place au sein de la nouvelle zone mais sera modernisée et une 2^{ème} déchetterie devrait voir le jour sur une autre commune de la CAVBS à moyen terme. A long terme, la CAVBS souhaite sortir la plateforme de compostage. Elle travaille sur une filière de valorisation des déchets verts et de multiplication des points de collecte des déchets verts. Il y a une réflexion également sur une déchetterie « flottante » via la Saône où les matériaux déposés par les artisans pourraient transiter par barges.

- *Jean-Claude Lacroix* : Dans le cadre de la transition énergétique, la commune de Blacé a 4 bâtiments chauffés au fuel qu'elle souhaiterait modifier. Au fur et à mesure des recherches, il y a des découvertes de possibilités de subventions. La CAVBS pourrait-elle aider dans la synthétisation des subventions possibles ? Quel type de chauffage adopter, pour quelles aides mobilisables ?

M. Ronzière : Le travail est en cours à la CAVBS pour mutualiser la réflexion autour de ces projets. Il encourage les élus de Blacé à participer au groupe de travail.

- *Pascal Fayolle* : Pourquoi avoir rebaptisé le projet « ILE PORTE » par le nom « BEAU PARC » ? De plus, il fait part d'une inquiétude sur l'engorgement des voiries autour d'Arnas avec les constructions d'habitations en masse et la nouvelle ZAC.

M. Ronzière : Le nom « ILE PORTE » ne correspondait à rien. Ce nouveau nom est plus porteur et fait référence au Géoparc du Beaujolais. L'inquiétude est partagée concernant la circulation actuelle et future sur de nombreux axes de la CAVBS. La réflexion conduit à l'élargissement de certaines routes mais il n'y a pas pour l'instant de projet de contournement.

- *Sandrine Ballu* : Concernant les nouvelles mobilités / vélo, la voie du Tacot ne pourrait-elle pas devenir aussi une piste cyclable pour se rendre à Villefranche ?

M. Ronzière : Initialement, il est prévu de faire une voie verte et cette dimension mobilité pourrait être incluse. Il y a différents problèmes sur la voie du tacot et notamment, elle traverse des propriétés privées. Il faut en rediscuter dans le groupe de travail de la CAVBS.

- *Sandrine Ballu* : Concernant l'importance de garder un socle artisanal, que répondre à des artisans qui souhaitent s'installer dans notre ZAC à Blaceret ?

M. Ronzière : Le sujet de la ZAC sera traité début 2022. Divers points sont à définir comme la question du transfert de la compétence à La CAVBS, la révision du cahier des charges qui doit être durcit sans que les contraintes soient trop élevées. Il va falloir trouver des solutions à son intégration dans l'environnement car elle est en opposition avec ce qui est souhaité désormais. Le Pacte fiscal et financier est fait pour remettre de la cohérence dans le territoire et l'égalité de traitement entre les communes.

- *Jean-Claude Lacroix* : A propos de la ZAC et du pacte fiscal et financier qui va être voté prochainement, il y a quelques inquiétudes à propos de la volonté de la CAVBS de récupérer la taxe d'aménagement et 50% de la taxe foncière.

M. Ronzière : Ce nouveau pacte ne s'appliquera qu'aux nouvelles ZAC et donc pas à la ZAC existante de Blaceret sauf s'il y a une extension. Malgré tout, si la commune a des frais annexes liés à l'extension, la CAVBS procèdera à un remboursement de ceux-ci puisque c'est elle qui touchera pratiquement l'intégralité des taxes.

- *Charlotte Socié* : A propos de la compétence jeunesse qui ne relève ni de la commune ni de la CAVBS : elle informe que l'association des Familles de Blacé-St Julien-Salles Arbussonnas qui gère le centre de loisirs des mercredis en journée complète et des vacances scolaires, est en très grande difficulté. La totalité du bureau a démissionné le 3 décembre dernier. Les familles sont sans mode de garde pour leurs enfants depuis les vacances de la Toussaint. Malheureusement, elle estime que la gestion d'un tel service devient beaucoup trop lourde pour des bénévoles mais également pour une petite commune comme la nôtre qui n'a pas les moyens humains et financiers pour prendre le relais de cette association, d'autant plus que ce CDL est intercommunal. Elle demande comment répondre à la demande des parents : en laissant les parents se débrouiller seuls ? en mettant les petites communes en difficulté financière ? A son avis, les choses doivent changer et ce genre de service devrait être pris en charge par des plus grosses instances comme les communautés de communes...

M. Ronzière : il est conscient du problème car le Maire de Blacé, Fabrice Longefay, l'a déjà soulevé plusieurs fois en réunion de Bureau et en Conférence des Maires. Il reconnaît les limites du bénévolat et des petites communes. Il sait qu'une communauté de communes voisine, dans le Beaujolais, a pris la compétence mais ce n'est pas le souhait de la CAVBS. Par contre, il est prêt à détacher du temps humain pour une aide à la réflexion et pour trouver une solution. Il est possible également de réfléchir à une mutualisation avec la ville de Villefranche.

Monsieur le Maire de Blacé, Fabrice LONGEFAY, remercie Monsieur le Président de la CAVBS, Pascal RONZIERE et l'ensemble du Conseil Municipal de Blacé pour la qualité des échanges et clôt la séance à 22h15.